



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON
D'ARTICLES ET FOURNITURES DE BUREAU,
D'ENVELOPPES, PAPIER D'IMPRESSION ET
IMPRIMES - LOT N°3 : PRODUITS IMPRIMES :
ENVELOPPES, PAPIER EN-TETES, PASSE
AVEC LA SOCIETE CEPAP**

**DÉCISION N° DM-23-238
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE en date du 23 mars 2023 relatif aux fournitures et livraisons d'articles et fournitures de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CEPAP, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CEPAP sise Espace Gutenberg – CS 40007 - 16440 ROULET-SAINT-ESTEPHE et représentée par Monsieur Nicolas BAUDART, Président Directeur Général, le marché relatif aux fournitures et livraisons d'articles et fournitures de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés – Lot n°3 : Produits imprimés : enveloppes, papier en-têtes.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum annuel est fixé à 40 000,00 € HT.

L'accord-cadre est traité sur la base du Bordereau des prix unitaires.

La durée du marché est fixée à 1 an compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230602-lmc1H10862H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2023
Date de Publication : 02/06/2023